Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Zimbabwe**

Genève, le 26 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Zimbabwe pour sa présentation.

La Suisse se félicite des déclarations réitérées d’abolition de la **peine de mort** du Président de la République et recommande au Zimbabwe de prendre toutes les mesures nécessaires afin de l’abolir pour tous les crimes, ainsi que de commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.

La Suisse salue l’ouverture du Zimbabwe à aborder la **question des violences du passé,** y comprisle Gukurahundi et d’autres, et recommande de prendre des mesures concrètes pour faciliter la recherche d’un processus inclusif assurant justice, vérité, garanties de non-répétition et réconciliation pour toute la population.

La Suisse se réjouit de la ratification par le Zimbabwe de la charte de l’Union africaine sur la **démocratie, les** **élections et la gouvernance** et recommande de prendre des mesures législatives concrètes et immédiates pour inscrire ces principes dans les lois nationales afin de garantir des élections libres, crédibles, transparentes et équitables, conformément à la cible 16.7 des Objectifs de développement durable.

Je vous remercie.